

## Avis public



### PROMULGATION

#### RÈGLEMENT CA29 0041-3

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 5 décembre 2022 et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité le 16 décembre 2022 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 15 décembre 2022.

#### **RÈGLEMENT CA29 0041-3**

Règlement modifiant le règlement de lotissement CA29 0041 afin d'y apporter un ajustement ayant trait aux dispositions sur les opérations cadastrales à l'égard d'une copropriété divise.

Ce règlement rentre en vigueur le 20 décembre 2022 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro](http://ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro).

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingtième jour du mois de décembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim

Pier-Luc Bisailon Landry, avocat

/ae